



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 1^{er} juin 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 1^{er} juin 2017

ORDRE DU JOUR

| | | |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole. |
| M. LIOGER | 2° - | Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) au titre de l'année 2017. |
| M. LEKADIR | 3° - | Nouvelle saison culturelle « Constellations de Metz ». |
| M. LEKADIR | 4° - | Développement des activités théâtrales : soutien à l'Espace Bernard-Marie Koltès et adhésion à l'association Passages. |
| Mme SAADI | 5° - | Contrat de Ville 2015-2020 - 2 ^{ème} programmation. |
| Mme GUERMITI | 6° - | Dispositif de concertation secteur Languedoc - Versement de subventions. |
| Mme SALLUSTI | 7° - | Développeur emploi - dossier de subvention FSE. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 8° - | Projet "Le Bel Etre" porté par le COJEP (Carrefour des Organisations d'Education Populaire). |
| Mme ANTOINE-FABRY | 9° - | 2 ^{ème} édition du festival de la jeunesse en Moselle, Canap#2. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 10° - | Attribution de subvention au titre du Festival Place à la Rue. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 11° - | Animation Estivale 2017 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et des instances publiques. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 12° - | Bilan 2016 de l'Ecole des Sports et perspectives 2017. |
| M. le Maire | 13° - | Avenant n°1 de résiliation du bail emphytéotique du 10 mars 1989 liant la Ville de Metz à l'association Ronde Pétanque de Metz. |
| M. CAMBIANICA | 14° - | Association Metz à Vélo : subvention et convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2017. |

- | | |
|-------------|---|
| M. DARBOIS | 15° - Convention d'objectifs et de moyens avec la Société Française d'Ethnopharmacologie. |
| M. LEKADIR | 16° - Programme travaux sur Monuments Historiques : Opération de restauration du Cloître des Récollets. |
| | 17° - Point retiré de l'ordre du jour. |
| M. DARBOIS | 18° - Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel et services associés. |
| M. KOENIG | 19° - TLPE - actualisation des tarifs au 1 ^{er} janvier 2018. |
| M. le Maire | 20° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 21° - Questions orales. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 1^{er} juin 2017, à 15h06, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 26 mai 2017.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (quitte au point 4), Mme Isabelle KAUCIC (excusée début de séance – arrive au point 1), M. Jean-Michel TOULOUZE (quitte au point 2), M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG (arrive au point 1), Mme Agnès MIGAUD (arrive au point 1), M. Belkhir BELHADDAD (quitte au point 5), Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (excusé début de séance – arrive au point 5), Mme Patricia SALLUSTI (excusée début de séance – arrive au point 2), M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI (arrive au point 1 et quitte au point 21), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (arrive au point 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (excusé début de séance – arrive au point 1), Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance – arrive au point 1), M. Jacques TRON (excusé début de séance – arrive au point 5), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (quitte au point 2), Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point 1), M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI (excusé début de séance – arrive au point 1), Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA (quitte au point 2), M. Pierre GANDAR (excusé début de séance – arrive au point 15), M. Guy CAMBIANICA,

Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA (quitte au point 3), M. Philippe CASIN (arrive au point 5 et quitte au point 19), Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN (arrive au point 1), Mme Aurélie FILIPPETTI (arrive au point 1 et quitte au point 4), Mme Nadia SEGHIR (arrive au point Divers 1 et quitte au point 21), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 2), M. Patrick THIL (arrive au point 1), Mme Patricia ARNOLD (quitte au point 3), Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 2), M. Yves WENDLING (quitte au point 14), M. Emmanuel LEBEAU (quitte au point 21), M. Thierry GOURLOT (quitte au point 6), M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 6), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 5).

Absents avant voté par procuration :

- M. Thierry JEAN (procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Bérangère THOMAS (procuration à Mme Françoise GROLET)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Selima SAADI du point Divers 1 au point 4)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Françoise FERRARO du point Divers 1 au point 1)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ du point Divers 1 au point 4)
- M. Pierre GANDAR (procuration à Mme Danielle BORI du point Divers 1 au point 14)
- M. Julien HUSSON (procuration à M. Jérémy ALDRIN du point Divers 1 au point 4)
- M. Richard LIOGER (procuration à Mme Nadia SEGHIR à compter du point 4)
- M. Jean-Michel TOULOUZE (procuration à Mme Doan TRAN à compter du 2)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Thomas SCUDERI à compter du point 5)
- Mme Nathalie DE OLIVEIRA (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN à compter du point 2)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à M. Raphaël PITTI à compter du point 2)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY à compter du point 3)
- Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (procuration à Mme Caroline AUDOUY à compter du point 2)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick THIL à compter du point 2)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING à compter du point 3)

Absente non excusée : Mme Martine NICOLAS.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

En l'absence de sujet d'actualité, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner directement le point N°1 de l'ordre du jour.

DCM N° 17-06-01-1 : Transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Les lois intervenues ces dernières années dans le cadre de la réforme territoriale (lois MAPTAM, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République) renforcent le positionnement et les missions des intercommunalités dans le développement et l'attractivité des territoires.

Le renforcement du degré d'intégration communautaire constitue dès lors un enjeu majeur pour les grandes agglomérations, acteur essentiel d'une politique nationale d'aménagement et de développement, dont les fonctions stratégiques s'exercent au bénéfice de larges bassins de vie dépassant leurs frontières institutionnelles, et qui doivent préserver voire renforcer leur rayonnement et leur attractivité afin de faire face à un environnement de compétition accrue entre territoires.

Consciente de cette nécessité, la Communauté d'Agglomération Metz Métropole s'est engagée dès mars 2016 dans une démarche d'évolution statutaire en communauté urbaine, à l'instar de nombreuses autres communautés d'agglomération dont certaines ont depuis vu aboutir leur transformation (Clermont-Ferrand, Orléans et Tours). Dans notre nouvelle Région Grand Est, Reims est devenue également communauté urbaine, alors que la CU du Grand Nancy, pour sa part, s'est transformée en Métropole.

A l'occasion de l'examen du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, le Maire de Metz et le Président de Metz Métropole ont obtenu du gouvernement, des rapporteurs et des parlementaires que l'agglomération de Metz, métropole de fait au cœur d'une zone d'emploi de plus de 500 000 habitants, soit reconnue comme métropole de plein droit. Le législateur a ainsi voulu doter la France, à ses frontières, d'une Métropole capable de stimuler et fixer la création de richesses et d'emplois, en mesure de tirer parti des défis démographiques et économiques de la Grande Région européenne.

En accédant à ce nouveau statut, Metz Métropole constituerait l'un des 22 noeuds du réseau métropolitain appelé à former un maillage cohérent du territoire national.

Cette transformation permettra à notre agglomération d'être plus forte et plus visible, au bénéfice de tout le territoire et pour tous les habitants, en se donnant les moyens de créer de l'emploi, de développer l'activité économique, de renforcer notre attractivité.

Plus précisément, cette transformation permettra de conforter la place historique de Metz au sein d'une Grande Région européenne extrêmement concurrentielle, et de répondre à un enjeu d'équilibre au sein de la région Grand Est au titre duquel le statut de métropole nous permettra de parler d'égal à égal avec les métropoles strasbourgeoise et nancéenne qui ont déjà franchi le pas.

Cette évolution permettra également à notre agglomération de continuer à peser dans des domaines clés, tels que l'économie, la santé, l'enseignement supérieur ou la recherche, de participer à l'élaboration du Contrat de Plan, et d'obtenir des financements spécifiques de l'État via le Pacte État/Métropoles.

La métropole exerce les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que toutes les compétences acquises par l'EPCI antérieurement à sa transformation en métropole.

De fait, les compétences d'une métropole sont très proches de celles d'une communauté urbaine, alors même que les lois MAPTAM et ALUR, mais surtout la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, ont déjà transféré aux intercommunalités un très grand nombre de compétences obligatoires supplémentaires.

Néanmoins, l'élargissement des compétences de base d'une métropole se traduit par un exercice enrichi reposant principalement sur un renforcement d'axes stratégiques :

- en matière de développement économique, avec la participation au capital de sociétés de capital-investissement, de financement régionales ou interrégionales, de SEM et d'accélération de transfert de technologie, ainsi que le soutien et la participation au pilotage des pôles de compétitivité ;
- en matière d'aménagement de l'espace, avec les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, la constitution de réserves foncières de plein droit, les abris de voyageurs, les créations, aménagement et entretien des espaces publics, et ouvrages accessoires, dédiés à tout mode de déplacement urbain, la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire, les établissements, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications ;
- en matière de gestion de services d'intérêt collectif, avec le service public de défense contre l'incendie et la gestion et l'extension de crématoriums, alors que l'intervention sur les cimetières et sites cinéraires relève de leur reconnaissance d'intérêt métropolitain (possible maintien d'une gestion communale pleine et entière) ;
- en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, l'élaboration et l'adoption du plan climat-air-énergie territorial dont Metz Métropole s'est déjà doté (actualisation à envisager).

Outre ces compétences relevant du "bloc intercommunal", viendront s'ajouter des compétences émanant du Département (au titre d'une obligation réglementaire) et éventuellement de la Région ou de l'Etat, sur la base du volontariat.

Concernant le Département, outre la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, l'exercice portera sur la délégation de tout ou partie d'au moins 3 des 8 groupes de compétences listés à l'article L.5217-2 du CGCT :

- 1 - attribution des aides au titre du Fonds de solidarité pour le logement,
- 2 - missions confiées au service public départemental d'action sociale, soit les missions d'aide en faveur de l'autonomie de vie des personnes en difficultés,
- 3 - adoption, adaptation et mise en oeuvre du programme départemental d'insertion,
- 4 - aide aux jeunes en difficulté, soit l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, via le Fonds d'aide aux jeunes,
- 5 - actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,
- 6 - actions sociales menées en faveur des personnes âgées ou une partie de ces compétences, à l'exclusion de la prise en charge des prestations légales d'aide sociale qui demeure de la compétence du département,
- 7 - tourisme, culture et construction, exploitation, entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport,
- 8 - construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges.

A compter du décret de création, la métropole disposera d'une période de 2 ans pour finaliser les négociations avec le Département sur les modalités et champ de délégation, l'absence d'accord entraînant le transfert automatique de la totalité des compétences (hors collèges).

Avec la Région, à sa demande ou à celle de la métropole, les accords de délégation pourront porter sur les compétences en matière de développement économique, ou une partie d'entre elles, et sur la compétence en matière de construction, de reconstruction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des lycées.

L'Etat quant à lui peut déléguer à la métropole qui en fait la demande, dès lors qu'elle dispose d'un programme local de l'habitat exécutoire, diverses prérogatives en matière de politique de l'habitat et d'accès au logement. Il peut également transférer à la métropole qui en fait la demande, d'une part, la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de grands équipements et infrastructures et, d'autre part, la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et la gestion des logements étudiants.

Par ailleurs, la métropole bénéficie de dispositions spécifiques à ce statut telles que :

- l'association à l'élaboration, la révision et la modification des schémas et documents de planification,
- l'association à l'élaboration du contrat de plan,
- l'adhésion possible à des structures de coopération transfrontalière,
- dans le cadre du pacte Etat-Métropoles, la signature de sa déclinaison territoriale (pacte métropolitain d'innovation et contrat de coopération métropolitaine).

Enfin, l'élévation institutionnelle au premier rang de la hiérarchie intercommunale rend d'autant plus indispensable la révision du projet de territoire que celui-ci a vocation initiale à constituer l'essence même de création de cette communauté de destin métropolitain, et qui sera porteur d'une ambition forte alliant attractivité du territoire, haut niveau de services aux habitants et solidarités renforcées entre communes.

Le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole a approuvé, par délibération du 3 avril 2017, le projet d'obtention du statut de Métropole, délibération soumise aujourd'hui à l'avis des communes avant de solliciter, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet, et une fois réunies les conditions de majorité requises au sens de l'article L5217-1 du CGCT, l'obtention du Décret de création au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en métropole.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en métropole.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Catherine MOREL.

DCM N° 17-06-01-2 : Convention entre la Ville de Metz et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) au titre de l'année 2017 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

L'agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) est un outil mutualisé d'ingénierie territoriale et urbaine, qui a pour vocation :

- D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz et de l'espace urbain Metz-Thionville.
- De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres.
- De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.
- De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc...).

Ses missions sont définies dans le code de l'urbanisme (art. L132-6). Les orientations générales de l'AGURAM se déclinent en 4 axes :

Axe 1. Métropolisation et grands territoires

- Echelle régionale et échelle du Sillon Lorrain
- SCoTAM : animation, mise en œuvre, pédagogie, cahiers d'application, révision

Axe 2. Stratégie d'agglomération : projet, planification et programmation

- Projet métropolitain de Metz Métropole, préparation du PLUi
- Habitat : révision du PLH, appui conférence intercommunale du logement, suivi du contrat de ville
- Déplacements : révision du PDU de Metz Métropole
- Economie : analyse des zones d'activités, compétence économique

Axe 3. Projets urbains et planification communale

- PLUs
- Système d'Information Géographique POS/PLU
- Projets urbains
- Projets de mobilité

Axe 4. Observation et communication

- Portail de données Datagences
- Observation Habitat et Société
- Enquête Déplacements Grand Territoire Metz Métropole et SCoTAM
- Observation Dynamiques territoriales
- Observation économique
- Communication

L'AGURAM poursuivra en 2017 ses observations et ses missions transversales et accompagnera la Ville de Metz plus spécifiquement autour des projets suivants :

Axe 3. Projets urbains et planification communale

- Accompagnement de la révision du PLU de Metz
- Dynamisation du centre-ville messin
- Participation à la réflexion urbaine sur le quartier Outre-Seille

Axe 4. Observation et communication

- Observatoire du stationnement du centre-ville messin
- Observatoire du sport messin

Les activités menées par l'AGURAM sont arrêtées chaque année par l'ensemble des adhérents dans le cadre d'un programme partenarial, dont l'intérêt est partagé par les adhérents, et qui donne lieu au versement d'une contribution financière au regard des thèmes traités.

Dans ce cadre, et au vu du programme partenarial 2017, il est proposé de verser à l'AGURAM une contribution financière d'un montant de 180 000 € et de formaliser ce partenariat par une convention, dont le projet est joint en annexe, permettant à chacune des parties d'avoir une visibilité sur cette démarche commune.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du programme partenarial de travail de l'AGURAM pour l'année 2017.
- **D'APPROUVER** la convention d'application 2017.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 180.000 €, selon les modalités et le calendrier prévus dans la convention précitée.
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Catherine MOREL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

DCM N° 17-06-01-3 : Nouvelle saison culturelle "Constellations de Metz" :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La ville de Metz a fait de la culture une grande priorité de sa politique municipale avec des institutions culturelles prestigieuses, des festivals dynamiques et de nombreux acteurs culturels très actifs dans tous les champs artistiques.

Dans cet esprit, une offre estivale renouvelée sous la forme d'une saison culturelle verra le jour l'été prochain. Baptisée « Constellations de Metz », celle-ci ambitionne visibilité et attractivité sur les plans régional, national et transfrontalier. Une programmation artistique pluridisciplinaire exigeante, unifiée et visible, positionnera Metz sur la carte de France des saisons culturelles autour de la thématique des arts numériques, tout en plaçant la création artistique au cœur, avec de nombreux artistes invités.

« Constellations de Metz », pensée dans l'esprit de la marque de territoire « Inspire Metz » associant Art et Technologie, se déclinera du 28 juin au 17 septembre prochain avec plus de 80 jours de programmation et près de 400 rendez-vous pour tous les publics, du mercredi au dimanche, sur les places, dans les parcs, les quartiers et les lieux de patrimoine messins.

4 socles de programmations ou 4 constellations seront proposées en réseau : un parcours artistique et numérique fil rouge « Pierres Numériques » avec notamment un mapping-vidéo monumental sur la façade occidentale de la Cathédrale, le festival « Ondes Messines » alliant musiques et numérique, des « rendez-vous spectacles » les week-ends de l'été et de « grandes expositions et des programmations » portées par des institutions culturelles de la ville.

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2017 des crédits provenant du programme INTERREG V « Pierres Numériques », contractualisé par une convention FEDER signée le 20 avril 2017. Le budget de « Constellations de Metz » comprend également des crédits de programmation du Pôle Culture, des coproductions (Cité musicale-Metz, Centre Pompidou-Metz, Musée de la Cour d'Or, Opéra-Théâtre, TCRM-BLIDA...), cofinancements de Metz Métropole et de la région Grand Est. Parallèlement, la Ville a mobilisé des partenaires et mécènes privés afin de soutenir cette programmation.

En termes de communication, une identité visuelle globale a été imaginée dans l'esprit de la manifestation et sera déployée sur les plans national et transfrontalier ainsi que sur les réseaux sociaux. « Constellations de Metz » bénéficie dès 2017 de plusieurs partenaires médias régionaux et nationaux dont France Culture, Les Inrocks, radio Nova, Le Républicain Lorrain...

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre la mise en œuvre de ce projet en autorisant les contractualisations utiles et l'octroi de subventions liées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** deux subventions dans le cadre de « Constellations de Metz » pour un montant cumulé de 11 500 € aux structures culturelles suivantes :
 - Ligue de l'Enseignement / F.O.L. Moselle 9 000 €
 - (Organisation de 5 séances de cinéma en plein air du 19 juillet au 16 août)

- Octave Cowbell 2 500 €
(Organisation de l'exposition d'Hisae Ikenaga à la Basilique St-Vincent du 23 juin au 17 septembre)

- **D'APPROUVER** les conventions de coproduction et de partenariat avec les institutions culturelles mobilisées dans l'organisation de « Constellations de Metz » (Centre Pompidou-Metz, Metz en Scènes, TCRM-BLIDA et Metz-Métropole - Musée de la Cour d'Or).
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.
- **D'APPROUVER** l'individualisation budgétaire et opérationnelle d'une somme de 400 000 € de crédits européens INTERREG V liés au projet « Pierres Numériques » pour la réalisation du parcours d'art numérique 2017 dans le cadre de « Constellations de Metz ».
- **D'ACCEPTER** les participations et mécénats obtenus dans le cadre de cette programmation artistique et culturelle estivale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions de coproduction et de partenariat précitées, leurs avenants éventuels, tout avenant avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, Mme Marylin MOLINET, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné

pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Daniel PLANCHETTE, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-4 : Développement des activités théâtrales : soutien à l'Espace Bernard-Marie Koltès et adhésion à l'association Passages :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Point 1 : Soutien à l'Espace Bernard-Marie Koltès.

La Ville de Metz illustre son appui à la création, à la production et la diffusion du théâtre et du spectacle vivant par son soutien à l'Université de Lorraine, à travers un conventionnement triennal depuis 2016, au titre des activités de l'Espace Bernard-Marie Koltès, en particulier l'accueil de compagnies en résidence de création. A compter de 2017, la compagnie des 4 Coins sera l'équipe artistique associée au théâtre.

Lors de la saison 2015/2016, l'Espace BMK a accueilli près d'une cinquantaine de représentations pour un total de 9 700 spectateurs. Le Théâtre a également soutenu 8 compagnies lorraines au titre de la création, de la diffusion et de l'accueil en répétition dont les deux tiers sont originaires de Metz et accueilli la compagnie Astrov pour sa dernière année en résidence de création (2016).

Il est proposé de verser une aide à hauteur de 35 000 euros à l'Université de Lorraine / Plateforme de Metz / Espace BMK pour l'année 2017 au titre de sa saison culturelle et de sa résidence théâtrale 2017.

Point 2 : Adhésion à l'association Passages.

Lors de la séance du 06 avril 2017, le Conseil d'Administration de l'association Passages, organisatrice d'événements artistiques et culturels pluridisciplinaires dans le spectacle vivant dans la Région Grand-Est, également productrice et diffuseuse de spectacles sur le plan national et international, a présenté les statuts modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2016 à ses nouveaux membres.

Ceux-ci ont notamment pour objet d'ouvrir le Conseil d'Administration à ces derniers et notamment aux partenaires financiers (voix consultative) dont la Ville de Metz fait partie depuis plusieurs années déjà.

Compte tenu de l'intérêt de la Ville de Metz de développer ses activités culturelles dans un contexte d'échange et d'ouverture, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à

l'association Passages et de désigner un représentant de la Ville de Metz pour un mandat de 3 ans. Cette adhésion est accordée à titre gratuit aux partenaires financiers.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour un montant total de 35 000 euros à l'Université de Lorraine / Plateforme de Metz / Espace BMK dont 5 000 euros au titre de l'aide à la création dans la logique de la coproduction entre l'Espace BMK et la compagnie en résidence ainsi que 5 000 euros au titre de l'aide à la diffusion hors les murs de ladite compagnie dans une logique de préachat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, annuelles et triennales, de partenariat, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts de l'association Passages et d'adhérer à cette association à compter du jour où ils deviendront opposables aux tiers.
- **DE DESIGNER** M..... (titulaire) et M..... (suppléant) pour représenter la Ville de Metz au sein de cette association pour un mandat de 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2017.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Patrick THIL, M. Gilbert KRAUSENER.

Explication de vote demandée par : /

Désignation au sein de l'Association "Passages" :

M. le Maire propose à l'assemblée que ce vote ait lieu au scrutin public.

La proposition est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo

ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Daniel PLANCHETTE, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry GOURLOT.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

- M. HACENE LEKADIR EN TANT QUE TITULAIRE,

- M. PATRICK THIL EN TANT QUE SUPPLEANT,

POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DE L'ASSOCIATION "PASSAGES".

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adopté l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M.

Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Daniel PLANCHETTE, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Thierry GOURLOT.

M. le Maire propose un vote séparé :

1) Soutien à l'Espace Bernard-Marie Koltès :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Daniel PLANCHETTE, M. Philippe CASIN, Mme

Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.

2) Adhésion à l'Association "Passages" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Daniel PLANCHETTE, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel TOULOUZE.

La délibération est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 17-06-01-5 : Contrat de Ville 2015-2020 - 2^{ème} programmation :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a signé, le 3 juillet 2015, le Contrat de Ville de Metz Métropole, aux côtés de la ville de Woippy, de l'Etat et de nombreux autres partenaires publics et privés. Ledit contrat définit la stratégie adoptée par les signataires au service du développement social, urbain et économique des six quartiers messins visés par la Politique de la Ville (Bellecroix, Borny,

Hauts-de-Vallières, Metz-Nord/Patrotte, Sablon Sud et quartier intercommunal de Saint Eloi-Boileau-Prégénie).

La présente délibération concerne une attribution complémentaire de subventions à certaines associations qui ont répondu à l'appel à projets lancé par Metz Métropole, en concertation avec l'ensemble des signataires, mais dont les projets n'avaient pas été retenus dans la première programmation.

Cette deuxième programmation mobilise 176 508 € de subventions attribuées par la Ville de Metz, complétées par des crédits spécifiques de la Politique de la Ville mobilisés par l'Etat. Des cofinancements affichés de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de la Moselle, de la Caisse d'Allocations Familiales, des bailleurs et d'autres financeurs publics sont également sollicités.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 176 508 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 2^{ème} programmation :

ADAC'S

Semaine de prévention 1 500 €
Santé vous bien 3 000 €

AFA

Les ateliers ISA 2 000 €
Code de la route 1 000 €
CLAS 4 000 €

AFEV

KAPS 4 000 €
Accompagnement individualisé 4 000 €

AMSED

Permanences mensuelles 2 000 €

AP SIS-EMERGENCE

Séjour sportif 850 €
Stage de danse 650 €
Manifestation sportive et culturelle 1 500 €
Atelier djembé 1 000 €
Ateliers jeunes Bellecroix 392 €
Ateliers jeunes Hauts de Vallières 280 €
Ateliers jeunes Grange-aux-Bois 833 €
Ateliers jeunes Boileau 420 €
Ateliers jeunes Metz-Borny 2 107 €
Ateliers jeunes Metz-Nord/Patrotte 1 127 €

ARELIA

Ateliers de quartier de Borny 25 000 €

ATTM

Biodi-Borny 12 000 €
Univers'Cité Populaire 4 000 €
Histoire de l'immigration de Turquie 4 000 €

LA CAVAVANNE

Festival de cirque 3 000 €

CENTRE LACOUR

Vivre entre adolescents 10 000 €
Environnement 1 500 €

| | |
|--|----------|
| <u>CMSEA</u> | |
| Ateliers jeunes | 476 € |
| <u>CONTACT MOSELLE</u> | |
| Ensemble face aux LGBT phobies | 1 000 € |
| <u>COULEURS GAIES</u> | |
| Lutte contre les discriminations | 7 500 € |
| <u>CULTURES 21</u> | |
| Formation : patrimoine culturel et accessibilité | 4 500 € |
| <u>ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS</u> | |
| Lutte contre la radicalisation | 1 000 € |
| <u>FAMILLE LORRAINE</u> | |
| Un clic et je souris | 930 € |
| <u>GRAOULAB</u> | |
| D'un jeu à l'autre | 1 750 € |
| <u>HISTOIRES VIETNAMIENNES</u> | |
| Livre | 3 000 € |
| <u>MISSION LOCALE</u> | |
| Apprentissage et préparation à l'examen du Code de la Route | 1 500 € |
| <u>MJC BOILEAU</u> | |
| Ateliers jeunes | 662 € |
| <u>MJC BORN Y</u> | |
| Ouverture d'un nouveau local d'animation | 4 000 € |
| Samedi c'est permis | 4 000 € |
| Connaître la nature | 10 000 € |
| Etre sans avoir | 4 500 € |
| <u>METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT</u> | |
| Boss Academy 2 | 29 000 € |
| <u>MRAP</u> | |
| Lutte contre le racisme | 1 750 € |
| <u>LA PASSERELLE</u> | |
| Information et sensibilisation sur les phénomènes de radicalisation | 1 000 € |
| <u>PEP 57</u> | |
| Accueil des familles | 7 000 € |
| CLAS 2 ^{ème} partie | 2 781 € |
| - DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre. | |
| - D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport. | |

Avant l'engagement des débats, M. le Maire passe la présidence de la séance à Mme Isabelle KAUCIC.

M. le Maire sort.

Mme Isabelle KAUCIC, Présidente de séance, donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : /

M. Yves WENDLING et Mme Françoise GROLET font la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à Metz Métropole Développement du reste de la motion.

M. Emmanuel LEBEAU fait la demande d'un vote séparé sur le versement de subvention à l'AFEV du reste de la motion.

1) Versement de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR MME ISABELLE KAUCIC, PRESIDENTE DE LA SEANCE :
Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Dominique GROS, M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

2) Versement de subvention à l'AFEV et à Metz Métropole Développement :

MISE AUX VOIX PAR MME ISABELLE KAUCIC, PRESIDENTE DE LA SEANCE :
Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI,

M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 12 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Dominique GROS, M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

La délibération est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 17-06-01-6 : Dispositif de concertation secteur Languedoc - Versement de subventions :

Mme GUERMITI, Rapporteur, expose :

Initié dès 2012 dans une dynamique d'accompagnement de la transformation urbaine du secteur Languedoc, le "collectif du Languedoc" mêle artistes et habitants impliqués qui ont investi ce lieu.

Compte tenu de l'ampleur du projet de requalification du secteur Languedoc, validé et soutenu par l'ANRU au titre du protocole de préfiguration qui a été signé le 13 mars dernier, un dispositif spécifique de concertation et de participation des habitants a été élaboré, et retenu par l'ANRU comme une "maison du projet" originale dédiée à cette opération.

La démarche "RebornY" vise à combiner un travail d'information et de concertation mené avec les habitants et un exigeant projet artistique questionnant les espaces privés et publics et la profonde requalification du site, sur la période 2017-2018.

Ce projet se développe avec le collectif Languedoc, en accompagnement de la démolition du patrimoine LogiEst, dans une dimension de médiation artistique favorisant à la fois l'histoire et la mémoire du lieu et accompagnant le changement induit par la requalification du site.

Les différentes interventions permettront de questionner ces aspects avec les habitants avant, pendant et après la phase de démolition. Elles permettront de pré-visualiser les étapes de la requalification, donneront la parole à tous, favoriseront des médiations inhabituelles par la création graphique et plastique.

Porteur du projet, la Ville de Metz s'appuie sur l'établissement public de coopération culturelle Metz en Scènes. En lien avec l'association Bouche à Oreille, présente sur le quartier de Metz-Borny et en particulier sur le secteur Languedoc depuis 2012, Metz en Scènes coordonne "RebornY" qui rythme le phasage de requalification du site à partir d'une démarche promouvant la culture et un état d'esprit citoyen. Il contribuera également à ouvrir le quartier et participera au changement d'image en anticipant la transformation du secteur.

Le projet "RebornY", expérience artistique inédite à Metz comme support de rencontres et d'échanges avec les écoles, les locataires, les habitants du secteur et du quartier, se compose des manifestations suivantes :

Pour Bouche à Oreille :

. Un peu de ciel bleu : il s'agit de peindre en direct et simultanément sur les vitres des 135 appartements donnant sur la cour et qui vont être démolis dans les prochains mois. Parallèlement aux séances de peintures avec les habitants, un recueil de paroles sera réalisé et enregistré par une sociologue dans un local convivial dédié afin que les mots et les ressentis de cette page à tourner puissent illustrer la bande sonore de la performance en direct. Une captation vidéo de la performance sera réalisée et diffusée dans la future maison du projet et sur le web par la suite.

Coût estimé : **20 000 € TTC**

. J'y étais : face au chantier de démolition des immeubles 8 à 18 rue du Languedoc, un photographe s'installe. Chaque jour, depuis le même point de vue et en cadre fixe, il photographie différents habitants devant ce décor. 160 corps et visages vont se succéder au rythme du béton qui va tomber. Devant son objectif, c'est tout un quartier qui va défiler. Un montage vidéo des photographies sera réalisé et diffusé dans la future maison du projet et le web par la suite. Une sélection de 50 photographies fera l'objet d'une exposition spécifique dans un lieu choisi avec les différents partenaires du projet.

Coût estimé : **15 000 € TTC**

Pour Metz en Scènes :

. Street Art : poursuite du travail engagé avec les groupes scolaires Barrès et Les Mirabelles avec :

- Des ateliers conduits avec les enseignants, pour sensibiliser les enfants et les parents à l'espace public et l'écologie, à travers certaines techniques comme le graffiti végétal.
- Créer du lien avec les parents, les anciens élèves et voisins de l'École.
- Un appel à participation citoyenne et une conférence sur le Street Art.
- Jam Graffiti : une rencontre avec les artistes et les familles, performances artistiques, rafraîchissement des façades de l'école.

Les ateliers débuteront à la rentrée scolaire 2017/2018. Le vernissage des fresques est prévu fin juin 2018 ainsi qu'une exposition des travaux des élèves réalisés en classe lors de la Fête de l'école.

Intervenants :

- Galerie TATA
- Graffeurs Grand EST

Coût estimé : **28 000 € TTC**

. Show et ateliers Musiques et Danses : animations et ateliers de pratiques en lien avec les habitants :

- o Ateliers de danse, musiques :
- o Concerts en appartement : petits formats de concerts programmés avec les habitants pour accueillir les nouveaux voisins

Ces animations se dérouleront selon le rythme du phasage opérationnel, de la démolition à la fin des aménagements : premiers ateliers aux vacances de la Toussaint 2017, un temps fort en réflexion pour 2018.

Intervenants :

- Artistes en résidence BAM
- Groupes messins
- Danseurs messins

Coût estimé : **10 000 € TTC**

. Ateliers Organ Skatebord : en résidence dans un appartement de la Cour du Languedoc, l'artiste sensibilisera le public au recyclage du bois et à la customisation :

- o Ateliers autour du bois
- o Rencontre sur le métier de menuiserie
- o Ateliers skate

Une semaine de résidence au premier semestre 2018, une autre au second semestre 2018.

Intervenant :

- Maxime Cœur

Coût estimé : **6 000 € TTC**

La communication pour l'ensemble des actions susvisées est estimée à **15 000 € TTC**.

Le phasage de l'ensemble de ces actions est prévu sous réserve des modifications du planning-chantier de l'opération Languedoc réalisée conjointement par la Ville et LogiEst.

L'ensemble des actions susvisées fera l'objet d'une communication spéciale avec réalisation d'un logo dédié, d'une charte graphique nouvellement créée et de supports dédiés à chaque action.

Le coût total du projet "RebornY" est estimé à 94 000 € dont 39 166 € seront pris en charge par l'ANRU.

Des conventions, annexées à la présente délibération, fixeront les modalités de versement des subventions, comme suit :

- . Bouche à Oreille : 35 000 €
- . Metz en Scène : 59 000 €

Le Conseil Municipal est appelé à valider le projet "RebornY" et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et de participer au financement des actions suivantes pour le projet "RebornY":
 - . Bouche à Oreille 35 000 €
 - . Metz en Scène 59 000 €
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M.

Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-7 : Développeur emploi - dossier de subvention FSE :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

L'Union Européenne s'est engagée à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'une société plus inclusive. Cet objectif est au cœur de la "Stratégie Europe 2020" qui vise notamment à atteindre des objectifs chiffrés en matière de solidarités par une réduction de 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté et en atteignant 75 % de taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans.

Le Fonds Social Européen constitue un des leviers stratégiques et financiers pour "améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active". En France, pour la période de programmation 2014-2020, le FSE soutient les politiques et dispositifs de formation des salariés, d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre d'un programme opérationnel national FSE Emploi et Inclusion (PON FSE) porté par l'Etat (DGEFP). La gestion de ces crédits est déconcentrée aux préfets de Région et mis en œuvre par la DIRECCTE.

Le Département de la Moselle s'est engagé dans la gestion de la subvention globale dans le cadre de la programmation du PON FSE 2014/2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole. Il gère directement les crédits européens au titre du FSE pour les opérations de lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion auprès des porteurs de projets (axe prioritaire 3). Quatre appels à projets ont été lancés en mars 2017 : les parcours ateliers chantiers d'insertion, l'accompagnement global renforcé, la création de la fonction de développeur emploi, « En route vers l'emploi ».

La Ville de Metz œuvre, au travers de son pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion, à la réduction des inégalités et à la promotion de l'insertion sociale et professionnelle. A ce titre, elle offre plusieurs services qui répondent à l'appel à projet "développeur emploi" : un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans qui vise notamment à lever les freins à l'insertion et à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, un chantier d'insertion pluri-métiers, un accès à l'emploi par le biais des clauses sociales des chantiers de l'agglomération de Metz Métropole.

La Ville met également en œuvre un atelier de recherche d'emploi, une aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation, un appui numérique pour les candidatures en ligne, une aide à la recherche de stage ou immersion professionnelle. Des ateliers spécifiques peuvent être proposés aux demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins (découverte des métiers, appui à l'utilisation des outils numériques, préparation à un entretien d'embauche...).

La présente demande de subvention vise à renforcer et développer l'offre de service en créant un poste de développeur emploi qui aurait pour principale mission de mobiliser les employeurs et les entreprises dans un parcours d'insertion. Le développeur emploi interviendrait au sein de l'équipe afin d'interagir sur des différents leviers à l'emploi disponibles en fonction des problématiques rencontrées : définition du projet professionnel, orientation vers la formation, accès aux chantiers d'insertion, accès aux offres d'emploi du marché classique, stage, immersions en milieu professionnel, accompagnement des entreprises au recrutement.

Le développeur emploi renforcerait l'équipe existante et serait financé par les fonds européens et départementaux dédiés, à hauteur de 60 066 €. La Ville de Metz engagerait en contrepartie sur le programme des frais de structure et de personnel existant à une hauteur valorisée de 14 600 € et accompagnerait 50 bénéficiaires orientés par les services du Conseil Départemental.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention FSE relative à la création d'un poste de développeur emploi.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel 2017/2018 pour un montant total de 74 666,66 € réparti comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| . FSE | 34 746,66 € |
| . Département de la Moselle | 25 320,00 € |
| . Ville de Metz | 14 600,00 € |
- **D'APPROUVER**, en cas d'attribution des subventions sollicitées, la création d'un emploi non titulaire pour la durée du projet, soit 18 mois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre du présent rapport.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-8 : Projet "Le Bel Etre" porté par le COJEP (Carrefour des Organisations d'Education Populaire) :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Le projet "Le Bel Être" est un programme d'accompagnement expérimental destiné aux personnes rencontrant des difficultés d'emploi ou d'insertion sociale, créé à l'initiative du COJEP (Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire) de Metz et développé en partenariat avec la Ville de Metz et son CCAS ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle.

Le programme "Le Bel Être" permet à des jeunes et des adultes en difficulté d'inclusion sociale et porteurs d'un projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement sur mesure assuré par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, spécialistes de l'économie sociale et solidaire, experts en pilotage de projet, dirigeants associatifs, chefs d'entreprise...), de s'initier à l'entrepreneuriat et, surtout, de prendre conscience de leurs talents et de valoriser leurs savoir-faire.

Le programme réunit une vingtaine de participants et s'articule autour de dix séjours d'immersion de 2 ou 3 jours au cours desquels sont proposés des ateliers collectifs thématiques et des échanges avec des acteurs du territoire sous la forme de "mentoring". Chacun des participants bénéficie également d'un suivi individuel lui permettant de définir puis de construire son projet par l'acquisition d'outils tant techniques que comportementaux. La dimension collective du programme permet de créer une réelle solidarité entre les participants et favorise des dynamiques d'entraide et de soutien mutuel.

Pour cette première édition, les 16 porteurs de projet retenus, sur les 55 candidats orientés en partie par la CCI ainsi que par les services de la Ville de Metz et son CCAS, présentent des profils très variés : jeunes majeurs en échec scolaire, jeunes étudiants sans emploi, adultes en reconversion professionnelle après licenciement, créateurs d'entreprise, demandeurs d'asile, chômeurs de longue durée, personnes handicapées, personnes isolées... Les 3 principaux critères de sélection sont la qualité et la maturité du projet, le lieu de développement du projet (Metz Métropole) et la motivation des candidats.

Les projets s'inscrivent ainsi au cœur de l'économie locale et se caractérisent par une grande diversité : boulangerie traditionnelle, maraîchage bio, promotion de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès des entreprises locales, épicerie mobile, restaurant solidaire, assistante de vie pour les personnes âgées ou handicapées,...

Le caractère innovant de ce programme, dont le coût est évalué à 90 000 €, repose également sur le mode de financement assuré en grande partie par des mécènes privés (Groupe Heintz, Hôtels IBIS, Société Générale, Hôtel-Restaurant du Val Joli, Astre, la Banque Postale,...) à hauteur de 67 000 € (dont 27 000 € en nature) et complété par des partenaires institutionnels : la Ville de Metz (10 000 €), le CCAS de la Ville de Metz (5 000 €) et la CCI de Moselle (2 000 €).

L'évaluation de cette première édition sera communiquée à l'ensemble des partenaires du programme et sa reconduction sera décidée en fonction des résultats de "sortie positive" obtenus.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante à l'association désignée ci-dessous :
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire : **10 000 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et l'avenant portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
La dépense totale s'élève à **10 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérandère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-9 : 2^{ème} édition du festival de la jeunesse en Moselle, Canap#2 :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Le Cri-Bij reconduit pour la 2^{ème} édition le Festival de la jeunesse en Moselle, CANAP#2, le samedi 24 juin aux Arènes et au Parc de la Seille, en partenariat avec la Ville de Metz et ses volontaires en service civique, la DRDJSCS, la Région Grand Est, et des partenaires privés.

Véritable succès en 2016, la première édition avait réuni plus de 300 jeunes et partenaires jeunesse, le 22 juin à TCRM-BLIDA, et trente projets y avaient été présentés. Temps de valorisation des initiatives prises par les jeunes de Moselle, lieu d'ébullition de projets, cet événement est réalisé par et pour les jeunes. Ils y sont directement impliqués de par leur participation active pour sa préparation, et le jour-même en tant que bénévoles.

Cette deuxième édition se déroulera elle aussi sur une journée, avec les jurys de la Bourse Projets Jeunes délibérant au festival, dans l'optique de mettre en avant cette bourse et de permettre à certains projets de devenir plus qu'une simple esquisse. Ce festival sera à l'image des projets présentés et des échanges nés des rencontres organisées entre jeunes. Le public cible de cette manifestation sont les jeunes de 11 à 30 ans, tout public et plus spécialement les jeunes les plus éloignés de l'information, qu'ils soient issus des quartiers en politique de la ville ou jeunes ruraux.

Les objectifs recherchés sont la promotion de nouvelles formes de solidarité, des projets de jeunes socialement innovants, et d'améliorer et rendre positive l'image des jeunes, citoyens et acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain. Les rencontres initiées lors du festival permettront aux jeunes d'envisager des perspectives, des projets qui les mettent en mouvement. L'accès à l'information sur les « bons plans » qui existent dans les domaines variés y sera facilité, le festival sera également un lieu d'information des dispositifs d'aide aux projets des jeunes: bourse Projets Jeunes et Club des Partenaires, bourse Entreprenariat des jeunes de la région Grand Est, coup de pouce Conseil Départemental 57, bourse d'initiative MSA Lorraine, aides portées par les mairies de Moselle, etc.

Cette organisation participative permet d'impulser des envies d'entreprendre. Les porteurs de projets présents lors de cette journée seront là à titre individuel ou collectif.

Ils pourront valoriser leurs savoir-faire, leurs compétences, leurs projets. Au cœur du festival, le placement de canapés autour de chacun des porteurs de projets qui seront présents, invitera à l'échange et à la convivialité. Cette mixité permettra aux filles et aux garçons d'entreprendre et de s'engager sans distinction, quelque soient leurs origines ou religions d'appartenance. Cette année le transfrontalier s'invite au festival avec une présentation de projets de jeunes de la Grande Région : Sarre, Luxembourg, Wallonie, Rhénanie Palatinat.

Le soutien à cette manifestation répond à la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes, de rendre les jeunes acteurs de leur territoire et de favoriser le rapprochement entre les jeunes et les partenaires associatifs et institutionnels. Il est donc proposé de verser une subvention de 8.000 € au Cri-Bij, le budget prévisionnel de cet évènement s'élevant à 62 600 €, dont 10 000 € de valorisation bénévolat et 10 000 € de prestations en nature. La DRDJSCS participe financièrement à hauteur de 8 000 €, la Région Grand-Est 5 000 €, 19 000 € de mécénat étant recherchés sur cette opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 8 000,00 € à l'association Cri-BIJ pour l'organisation du festival CANAP#2.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Agnès MIGAUD, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-10 : Attribution de subvention au titre du Festival Place à la Rue :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

L'association Energies Urbaines, fruit de l'initiative de la Ville de Metz de réunir les acteurs du champ des sports et arts urbains à Metz, organise la 6^e édition du festival Place à la Rue.

Le collectif fonde son action sur les compétences et engagements de ses membres bénévoles, issus d'associations œuvrant dans le cadre d'une discipline relevant du champ des cultures urbaines : musiques, danses, arts graphiques, sports de glisse urbaine, arts martiaux, et nombre d'autres pratiques nouvelles. Fidèles à l'esprit de la Charte des Energies Urbaines signée aux côtés de la Ville de Metz en 2009, ils poursuivent les objectifs suivants : valorisation de l'engagement associatif, promotion des disciplines issues du champ des cultures urbaines, éducation à la citoyenneté en s'appuyant sur leurs pratiques urbaines. L'action des Energies Urbaines repose sur les valeurs de convivialité, de partage et de rencontre. C'est dans cette logique que s'inscrit le festival Place à la Rue.

En 2017, à l'instar des trois précédents exercices, la manifestation est multiple, tant en termes d'implantation que calendaire. Trois dates, toutes gratuites et d'accès libre sont en effet prévues : le 1^{er} juillet s'ouvrira le festival par une soirée électro au Royal, rue Gambetta. Le samedi 15 juillet accueillera le deuxième temps fort à la Porte des Allemands. Seront programmés scènes musicales, espace Chill-out et espaces d'information. Diverses ambiances musicales s'articuleront sur la scène : hip-hop, puis présentation du fruit des workshops mis en place dans les quartiers messins en cours d'année (à la Patrotte, Bellecroix et la Grange-aux-bois en lien avec APSIS-Emergence), un spectacle jeune public, et en fin d'après-midi débute une ambiance guinguette. L'espace détente sera animé par des expositions et projections vidéo, rythmé par la présence d'associations à caractère éducatif, préventif et informatif. Le public pourra se restaurer avec des saveurs venues de divers endroits du monde puisque les associations participantes proposeront des spécialités de pays visités ou qui inspirent leur discipline. L'ensemble visera à favoriser la rencontre de publics venus en famille, dans un esprit festif et de convivialité. La programmation artistique et les ateliers éducatifs, aussi bien que la scénographie seront entièrement assurés par des associations, artistes, groupes ou jeunes porteurs d'initiatives locaux.

La troisième date s'inscrira le week-end des 25 et 26 novembre 2017. Le collectif des Energies Urbaines y organisera une résidence artistique autour de la danse urbaine au Centre Social de Bellecroix. Un atelier de danse hip-hop occupera la première journée avec l'accueil d'une compagnie à rayonnement national. A son terme se tiendra un débat en lien avec les artistes présents autour du pouvoir d'agir de la jeunesse et de sa responsabilité citoyenne. Le lendemain, une battle sera organisée alliant hip-hop et Capoeira. S'en suivra un atelier d'écriture avec la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaiteront, de valoriser leur texte en les déclamant sur scène au cours d'un temps d'expression libre. Toutes ces actions visent également à susciter l'envie à de nouvelles personnes de s'engager aux côtés des membres du collectif.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 22 000 €. Les recettes attendues se montent à 2 000 €. L'association prévoit de mobiliser elle-même 3 300 €. Le Conseil départemental participe à hauteur de 1 700 €. 4 000 € de fonds privés sont sollicités. Les Energies Urbaines sollicitent la Ville de Metz pour une subvention identique à celle accordée lors des précédentes éditions, soit 11 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de **11 000 €** au bénéfice de **l'association Energies Urbaines** pour l'organisation de la 6^{ème} édition du festival Place à la Rue.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Marilyn MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-11 : Animation Estivale 2017 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et des instances publiques :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

L'édition 2016 de l'Animation Estivale s'est déroulée sur 5 semaines contre 6 habituellement suite à la date tardive du commencement des vacances d'été. Néanmoins, l'édition fut riche en activités, marquée par le retour de certaines activités et l'entrée de nouvelles. Ainsi, 82 structures partenaires ont proposé 110 activités déclinées en 153 ateliers. Le taux de réservation des activités s'est élevé à 79 % en moyenne sur les 5 semaines et les jeunes ont pratiqué en moyenne 5 activités par individu.

La 37^{ème} édition se déroulera du 10 juillet au 11 août 2017, sur 5 semaines également, - les vacances débutant de nouveau tardivement -, avec le même objectif de proposer une programmation toujours riche et attractive.

Pour ce faire, un renouvellement partiel est opéré du côté de nos partenaires ; si des associations quittent momentanément le dispositif pour faire une pause ou par indisponibilité, d'autres le réintègrent comme La Ronde Pétanque et la MJC Quatre Bornes. De nouvelles y entrent telles Metz Urban Golf, "Il était...Des fois", la MJC Metz Sud, le Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières (CALP), Papango et Tata.

Du côté du dispositif, une nouvelle offre d'animation est proposée aux jeunes sous la forme d'un duo d'activités qui se déroulera sur la semaine, de 14h à 18h. Il s'agit de regrouper sur un même lieu ou à proximité immédiate deux activités. Le principe repose sur la volonté de deux associations de travailler ensemble, en symbiose ou en complémentarité, ciblant la même tranche d'âge, avec la même capacité d'accueil. Ce système apportera aux jeunes une novation dans la pratique de leurs loisirs et un gain de temps aux accompagnants dans les transports des jeunes sur les sites.

Par ailleurs, pour permettre à des jeunes éloignés du dispositif d'accéder aux diverses animations sportives, culturelles et environnementales, il est proposé de mettre à disposition du Secours Populaire 30 cartes d'Animation Estivale à titre gracieux.

Enfin, une journée de lancement de l'Animation Estivale est prévue le samedi 8 juillet en partenariat avec Metz Habitat Territoire et Planet Aventure.

Le coup de projecteur sera effectué sur le quartier de Bellecroix où de nombreuses animations seront proposées dont une soirée nocturne, avec la participation du centre social entre autres. Les associations partenaires de l'Animation Estivale seront également invitées à participer à l'organisation ainsi que les habitants du quartier. La nouveauté est également le déplacement de l'activité accrobranche, qui se déroulait jusqu'à présent au plan d'eau, sur ce quartier.

Ainsi, les projets des 69 associations et organismes sollicitant une aide financière, hormis les structures intervenant à titre gracieux, sont soumis au Conseil Municipal pour un budget global de 159 800 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2017 :

| <u>Activités sportives :</u> | 105 545 € |
|---------------------------------------|------------------|
| - Planet Aventure Organisation | 15095 € |
| - Aïkido La Grange au Bois | 640 € |
| - Athlétisme Metz Métropole | 1180 € |
| - Société des Régates Messines | 3270 € |
| - Metz Badminton | 2070 € |
| - Baseball et Softball Club de Metz | 1720 € |
| <i>dont activité duo 270 €</i> | |
| - ASPTT Metz | 4610 € |
| - Metz Basket Club | 2750 € |
| - Boxing Club de Metz | 1230 € |
| - Club d'échecs Alekhine | 560 € |
| - Club d'échecs Metz Fischer | 560 € |
| - Ecole Française d'Echecs de Metz | 600 € |
| - Les Cavaliers de la Chenevière | 5440 € |
| - Club Escalade Evasion Metz | 1920 € |
| - Société d'Escrime de Metz | 3150 € |
| - CO Metz Bellecroix | 1620 € |
| - AS Metz Grange-aux-Bois | 1670 € |
| - Association Sportive du Gardengolf | 1210 € |
| - Metz Urban Golf | 500 € |
| - Metz Gym | 4900 € |
| - Metz Handball | 2180 € |
| - Metz Magny Handball | 800 € |
| - Hockey Club de Metz | 4180 € |
| - Metz Judo Jujitsu | 2700 € |
| - Association Metz Lorraine Japon | 590 € |
| - Ecole de Karaté 57 | 1720 € |
| - Kayak Club de Metz | 4080 € |
| - Moselle Moto Club | 3340 € |
| - Sport de Glace de Metz | 4260 € |
| - Fédération de Moselle pour la Pêche | 3210 € |
| - La Ronde Pétanque | 1400 € |

| | |
|--|-----------------|
| - Ryu Taï Jitsu Lorrain | 80 € |
| - Metz Street Culture | 3000 € |
| - Ice Skating Show Metz | 1990 € |
| - Association Sportive des Cheminots (ASCM) | 1430 € |
| <i>dont activité duo 170 €</i> | |
| - AS Natation Messine Tennis | 1670 € |
| - Metz Tennis de Table | 3110 € |
| - ASCM Les Archers du St Quentin | 770 € |
| <i>dont activité duo 140 €</i> | |
| - Metz Triathlon | 650 € |
| - Cercle Yachting à Voile | 7060 € |
| - Association Pouilly-Metz Volley | 1110 € |
| - Cyclo Club de Metz | 1520 € |
| <u>Activités culturelles :</u> | 54 255 € |
| - 448 Rêves Théâtraux | 1260 € |
| - Assolatelier | 3400 € |
| - Intemporelle | 350 € |
| - Bouche à Oreille | 1300 € |
| - Centre d'activités et de loisirs de Plantières | 400 € |
| - Centre Pompidou Metz | 1050 € |
| - Collectif Art | 2400 € |
| - Cie ENZ | 1350 € |
| - Cie Théatr'hall | 3520 € |
| - Culture 21 | 3200 € |
| - Eclaireuses et Eclaireurs de France | 3320 € |
| <i>dont activité duo 330 €</i> | |
| - EEDF Groupe de Metz – Visa pour l'Aventure | 1570 € |
| <i>dont activité duo 400 €</i> | |
| - Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal | 2540 € |
| - "Il était...Des fois" | 830 € |
| - Institut des Musiques d'Aujourd'hui | 1950 € |
| - Les Courtisans | 1430 € |
| - EEDF GR Ludothèque Metz | 1840 € |
| <i>dont activité duo 370 €</i> | |
| - Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel | 7435 € |
| - Metz Street Culture | 2200 € |
| - MJC Metz Sud | 630 € |
| - MJC Quatre Bornes | 720 € |
| - Metz Métropole (<i>Musée de la Cour d'Or</i>) | 1700 € |
| - Nan Bara | 1610 € |
| - Papango | 700 € |
| - Permis de Jouer | 1920 € |
| - Pushing | 3330 € |
| - Le Studiolo | 980 € |
| <i>dont activité duo 490 €</i> | |
| - Tata | 1320 € |
| - DE VERSER 50 % du montant de la subvention au démarrage de l'opération. Le solde ne sera versé à la fin de l'animation que sur présentation de la fiche des statistiques de fréquentation des activités dans le cadre de l'animation estivale 2017 à produire avant le 31 octobre 2017. | |

- **D'AUTORISER** la perception par la Régie Municipale des centres balnéaires, de la participation de 2,00 € correspondant au droit d'inscription des jeunes messins à l'Animation Estivale.
 - **D'AUTORISER** la délivrance de 30 cartes d'Animation Estivale à titre gracieux à l'association caritative Le Secours Populaire.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect des conditions qu'ils fixent (non-respect de l'affectation de la subvention, non production dans les délais des justificatifs sollicités, cessation d'activité, annulation des activités pour défaut de participants...).
- La dépense totale s'élève à 159 800 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Sébastien KOENIG, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry

DCM N° 17-06-01-12 : Bilan 2016 de l'Ecole des Sports et perspectives 2017 :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

A la lumière de son positionnement légitimé par les jeunes et les acteurs des quartiers, la municipalité a voulu inscrire l'action de l'Ecole des Sports dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020. Début 2016, un projet intitulé "ni passifs ni résignés, ensemble dans l'action" 2016-2018 a donc été élaboré par l'Ecole des Sports. Il a pour objet de réduire les déséquilibres d'accès à la pratique sportive dans les quartiers prioritaires et de renforcer la dynamique partenariale autour de la jeunesse dans ces quartiers.

L'Ecole des Sports continue d'être attractive. Compte tenu de la diversité des projets menés et de la participation de l'Ecole des Sports à de nombreux événements initiés par les services ou par ces partenaires, le nombre de jeunes touchés par l'Ecole des Sports augmente depuis 2009 (+ 40 %). Le nombre de jeunes inscrits est, quant à lui, à peu près stable. Comme les années précédentes, près de 450 jeunes de 6 à 17 ans et issus des quartiers prioritaires sont inscrits à l'Ecole des Sports en 2016. Environ 180 d'entre eux, dont 70 à 80 adolescents, sont venus au moins une fois par semaine depuis la rentrée de septembre 2016. La moitié des jeunes inscrits à l'Ecole des Sports ne sont par ailleurs inscrits nulle part ailleurs (ni en centre social, ni à la prévention spécialisée, ni dans une MJC et ni en périscolaire). Enfin, plus de 2 jeunes sur 3 inscrits à l'Ecole des Sports ne sont pas licenciés dans un club sportif. Pour autant, l'attractivité naturelle du sport ne suffit pas systématiquement notamment pour attirer le public adolescent. La réflexion sur les activités à mener doit donc être permanente et en lien avec nos partenaires, afin d'assurer une offre cohérente et complémentaire.

Cette première année d'exercice du projet Contrat de Ville de l'Ecole des Sports a permis d'ouvrir un peu plus le dispositif sur les partenaires des quartiers mais aussi sur les autres professionnels de l'éducation par le sport. La multiplication des échanges a permis de faire émerger des projets communs. Certains ont pu être menés cette année, comme la convention partenariale avec la Mission Locale permettant de proposer 2 h d'activités physiques et sportives hebdomadaire pour les jeunes demandeurs d'emploi. D'autres restent à réaliser sur 2017 (camp sportif commun avec le CMSEA, projet de remise en forme des adolescentes de la Grange-aux-Bois avec l'APSSIS, projet Allez les Filles sur la Patrotte, en lien avec l'APSSIS et le centre social). Par ailleurs, l'Ecole des Sports a participé à divers événements initiés par ses partenaires de quartier : semaine de prévention sur Bellecroix, fête des cultures et olympiades sur la Patrotte, fête du sport scolaire sur Sablon, fêtes de quartier, etc. L'Ecole des Sports a par ailleurs co-organisé, en lien avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France, un jeu de piste sur la thématique européenne dans le cadre de la semaine de l'Europe. Il a permis de rassembler plus de 120 jeunes et de 15 structures de quartier.

L'Ecole des Sports a également poursuivi en 2016 son objectif de faire découvrir les activités physiques et sportives aux jeunes. En lien avec les clubs de la Ville, des cycles longs d'initiation au hockey sur glace, au street golf ou encore au foot free style ont été proposés. De manière plus ponctuelle, les jeunes ont pris part à des séances de pétanque et d'escalade. Les éducateurs ont également enrichi leur palette d'activités proposées (ultimate, flag foot, tchoukball) par le biais de formations dédiées.

Par ailleurs, afin de réduire les déséquilibres dans l'apprentissage de la natation dans les quartiers prioritaires, l'Ecole des Sports a piloté le projet "J'apprends à nager" en lien avec le service des pratiques sportives.

Le bilan budgétaire de l'Ecole des Sports pour l'exercice 2016 s'établit à 307.944,72 € (dont 288.000 € de charges de personnel et 19.944,72 € de frais de fonctionnement), et a bénéficié d'une subvention de 60.000 € dans le cadre du Contrat de Ville, le solde à charge de la Ville étant de 247.944,72 €.

L'année 2017 sera consacrée aux mêmes objectifs que l'exercice précédent. Ils se concrétiseront par des projets menés avec les partenaires des quartiers. L'Ecole des Sports continuera à être une ressource mobilisable, lorsque cela se justifie, par les partenaires éducatifs des quartiers.

En 2017, le projet se déclinera donc à travers les objectifs et les actions suivantes :

- **Enrichir l'offre ludique et sportive** dans les quartiers prioritaires de Politique de la Ville : ouverture d'une Ecole des Sports sur les Hauts-de-Vallières, projets communs avec les clubs (Triathlon citoyen, stage de sports de combat et des Arts Martiaux), formation des éducateurs sur des pratiques nouvelles (Tchoukball, Kinball, floorball) ;
- **Favoriser l'accès aux pratiques sportives** à tous les publics : poursuite du projet "j'apprends à nager", projet de développement de la pratique sportive féminine, sensibilisation dans les quartiers sur l'intérêt d'une pratique sportive régulière ;
- **Favoriser l'expression des jeunes et développement de la citoyenneté** : développement des actions de bénévolat, accueil du jumelage sportif et participation à l'Eurocamp 2017 ;
- **Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie** : accueil de stagiaires BPJEPS, si possible, des anciens jeunes de l'Ecole des Sports, multiplication des échanges avec les clubs de prévention et la Mission Locale ;
- **Se réapproprier l'espace public** : sortir des gymnases et proposer des activités "hors les murs" à partir du mois d'avril, participation aux événements des quartiers par la mise en place d'une animation d'évaluation de la forme physique, visant à sensibiliser sur l'intérêt d'une pratique sportive régulière, mise en place d'une journée de la forme sur l'un des quartiers ;
- **Renforcer le rôle d'acteur de quartier** : poursuite des échanges avec les partenaires de quartier, mais aussi mise en place de projets communs (Allez les Filles, créneau dédié sur Bellecroix, remise en forme des adolescentes de la Grange-aux-Bois, etc.).

Pour atteindre ces objectifs, l'école des sports prévoit d'intégrer les personnels d'une part dans des cycles de formation autour des liens entre le sport et des problématiques sociales, et d'autre part dans un réseau national de l'éducation par le sport.

Enfin, dans un souci de pouvoir à nouveau porter une analyse concrète sur l'action du dispositif, celui-ci sera évalué en début d'année 2018.

Au regard des éléments d'évaluation pour l'exercice 2016 et des objectifs et actions mentionnés, il est proposé au conseil municipal de valider les orientations 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les orientations 2017 du projet Contrat de Ville de l'Ecole des Sports.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre du projet 2017.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-13 : Avenant n°1 de résiliation du bail emphytéotique du 10 mars 1989 liant la Ville de Metz à l'association Ronde Pétanque de Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Afin de permettre à l'association Ronde Pétanque de Metz de construire un bâtiment à usage de boulo-drome, la Ville de Metz avait mis à sa disposition, par bail emphytéotique du 10 mars 1989, un terrain communal cadastré Section 2 n°50/1-avenue Henri II (d'une surface de 1ha 11a 13 sol).

Ce bail emphytéotique conclu pour une durée de 30 ans, a commencé à courir le 1^{er} juillet 1988 pour finir le 30 juin 2018.

Aujourd'hui ce bâtiment est vétuste, très énergivore et ne répond pas aux normes d'accessibilité.

L'association La Ronde Pétanque, titulaire du bail emphytéotique, n'a pas les moyens financiers de réaliser la rénovation de ce bâtiment, et de ce fait ne peut plus se développer (projet d'accueil de personnes en situation de handicap, école de jeunes...) ni accueillir des compétitions nationales et internationales, sachant qu'elle compte plus de 130 licenciés et émerge au plus haut niveau : Champion d'Europe des Clubs 2012 et 2013, Vainqueur de la coupe de France des clubs en 2012 - 2013 - 2014 - 2015 et 2016.

De son côté la Ville de Metz, citée comme étant la première ville de France de Pétanque, souffre d'un manque d'infrastructures sportives dignes de ce nom et les principaux clubs de l'agglomération n'ont pas la possibilité d'organiser dans de bonnes conditions des évènements à dimension nationale ou internationale.

Il est donc proposé que la Ville engage la rénovation de cet équipement, qui s'inscrit également dans une perspective de mutualisation au profit de plusieurs clubs de pétanque messins, notamment pendant la période hivernale.

Le projet de rénovation du boulo-drome a fait l'objet d'une étude globale qui se décompose en 3 tranches qui peuvent faire l'objet d'un phasage sur plusieurs années.

La première tranche de travaux a été estimée à 376 000 € TTC dont 80 282,05 € de travaux d'accessibilité et concerne :

- La réfection de la surface de jeux,
- Le remplacement de la couverture avec l'isolation,
- Le remplacement des systèmes de chauffage,
- Des travaux d'accessibilité.

Afin de permettre à la Ville de Metz la réalisation de cette première tranche de travaux dès 2017, l'association Ronde Pétanque a proposé de résilier par anticipation, à la date du 15 juin 2017 et sans aucune indemnisation, le bail emphytéotique du 10 mars 1989 et de remettre en conséquence et en pleine propriété à la Ville de Metz les installations existantes.

A l'issue de cette opération de rénovation, un nouveau bail emphytéotique sera envisagé.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RESILIER** de manière anticipée le bail emphytéotique du 10 mars 1989 à la date du 15 juin 2017.
- **D'APPROUVER** en conséquence le projet d'avenant n° 1 joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et son représentant à régler les détails de l'opération, à signer tous documents ou acte d'y rapportant et notamment l'avenant correspondant et à représenter la Ville de Metz dans cette affaire.

Interventions de : Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine AGUASCA, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-14 : Association Metz à Vélo : subvention et convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2017 :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur des modes de déplacements doux, la Ville de Metz souhaite poursuivre sa contribution aux opérations et actions œuvrant en faveur de la valorisation et du développement des déplacements à vélo.

L'association Metz à Vélo mène depuis de nombreuses années une action de promotion du vélo sur le territoire de la Ville de Metz et son agglomération.

Les actions de l'association visent ainsi à développer la part modale du vélo, notamment par son action auprès des habitants afin de leur faire découvrir l'usage et l'intérêt du vélo : fonctionnement de la Maison du Vélo, organisation de la fête du vélo et d'une déambulation à vélo, organisation de bourses aux vélos, animation d'ateliers mécaniques et de l'école du vélo pour les adultes.

Cette démarche répond ainsi aux enjeux de la Ville en matière de développement des déplacements cyclables.

Afin d'accompagner l'association dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, il est proposé que la Ville la soutienne à hauteur de 21 000 € au titre de l'année 2017, dans le cadre d'une Convention d'objectifs et de moyens.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SOUTENIR** l'association Metz à Vélo dans la mise en œuvre de différentes actions de promotion du vélo, dont le fonctionnement de la Maison du Vélo, l'organisation de la fête du vélo et de bourses aux vélos, l'animation d'ateliers mécaniques et de l'école du vélo pour les adultes par la mise à disposition de matériels.
- **D'ATTRIBUER** pour ce faire une subvention d'un montant de 21 000 € à l'association Metz à Vélo.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment la Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'association Metz à Vélo.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. René DARBOIS, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Jean-Michel TOULOUZE a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Thierry JEAN a donné

pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Thomas SCUDERI, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-15 : Convention d'objectifs et de moyens avec la Société Française d'Ethnopharmacologie :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

La Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE) a son siège au Cloître des Récollets à Metz et contribue, avec les autres associations présentes, au rayonnement de ce lieu dans le domaine de l'écologie et du développement durable.

Il est proposé de soutenir l'action menée par la SFE, dont l'objet consiste à promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources naturelles (actions de formation et de sensibilisation), ainsi que l'ethnopharmacologie et l'ethnobotanique, en réalisant et en favorisant études et recherches sur les plantes médicinales et les produits d'origine naturelle utilisés par les médecines traditionnelles.

La SFE organisera en 2017 des visites guidées sur l'aromathérapie des jardins présents au Cloître des Récollets ainsi que du jardin des Tanneurs. Elle poursuivra l'aménagement au Cloître des Récollets du droguier qui lui a été confié par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens pour le mettre à disposition des chercheurs et des étudiants. Elle organisera des conférences, des formations et développera sa banque de données par internet. Enfin, elle envisage de créer une fédération de Sociétés d'Ethnopharmacologie avec les pays d'Afrique de l'Ouest.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser, au titre de l'année 2017, une subvention de 12 000 euros à la Société Française d'Ethnopharmacologie (SFE).
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante et tous documents ou pièces connexes relatives à cette affaire y compris les avenants éventuels.
- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Marylin MOLINET, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-16 : Programme travaux sur Monuments Historiques : Opération de restauration du Cloître des Récollets :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Les Récollets, Franciscains réformés, s'installent en 1603 à Metz dans l'ancien couvent des Cordeliers construit vers 1230 sur les hauteurs de la colline Sainte-Croix. Après la suppression de l'ordre en 1790, les bâtiments sont attribués à l'armée du Rhin qui y établit un atelier de confection de chaussures. Au XIXe siècle, il est occupé par la communauté des sœurs de Saint-Vincent de Paul qui y installe un bureau de bienfaisance puis un orphelinat. Un château d'eau est construit sur les jardins de l'ancien couvent, il sera démoli en 1940 mais les réservoirs seront conservés.

En 1972 débute une vaste campagne de travaux de restauration pour accueillir l'Institut Européen d'Ecologie puis en 2002, les archives municipales. Façades et toitures ainsi que les galeries sont classées au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 mars 1972.

Aujourd'hui, le site se compose de trois ailes, auxquelles est intégré le cloître gothique. Achevé en 1310, il est le seul conservé à Metz.

Le diagnostic puis les études de maîtrise d'œuvre menés par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Christophe Bottineau (agence 2BDM) ont permis de mettre en évidence un état sanitaire fortement dégradé. Les couvertures n'assurent plus l'étanchéité et fragilisent les charpentes ainsi que diverses façades en grande partie altérées. L'aile Nord s'avère la plus touchée par les dégradations.

En conséquence, il est proposé de programmer une campagne de restauration visant les couvertures de cette aile Nord. Les travaux comprendront la restauration à neuf des couvertures, le traitement des charpentes, la réfection des enduits et pierres de taille, le remplacement des menuiseries double vitrage du 1^{er} étage et l'isolation des combles. L'opération, d'un montant prévisionnel de 1 200 000 € TTC, verra ses travaux commencer en 2018 et seront proposés par tranches opérationnelles successives.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelle Alsace - Champagne - Ardennes - Lorraine, sera sollicité financièrement au titre des travaux réalisés sur un édifice classé au titre des Monuments Historiques. Une participation à hauteur de 30 % du montant HT est attendue.

La Région Grand Est pourra également être partenaire de cette opération au travers leur tout nouveau dispositif de "soutien au patrimoine protégé". Une participation à hauteur de 20 % sera sollicitée.

Au regard du Programme territoire énergie positive pour la croissance verte et par le biais du certificat d'économie d'énergie, la collectivité pourrait bénéficier d'une participation de 60 % pour les travaux afférents à l'isolation de l'édifice.

Parallèlement, une recherche de mécénats sera engagée afin d'associer tous partenaires ou particuliers désireux de participer à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine messin en faisant appel soit à la Fondation du Patrimoine soit à tout organisme de crowdfunding spécialisé permettant un financement participatif de projet.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement en 2018 de la première tranche de l'opération de restauration du clos couvert de l'aile Nord du cloître des Récollets pour un montant total de 1 200 000 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés travaux, les contrats des prestataires, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à l'opération et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **DE PROCEDER** à la recherche de mécénats publics ou privés en faisant appel par exemple à la Fondation du Patrimoine ou tout autre organisme de crowdfunding.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions de mécénats et toutes pièces contractuelles se rapportant aux subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à procéder à l'encaissement des subventions et des recettes de mécénats.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-17 : Point retiré de l'ordre du jour.

DCM N° 17-06-01-18 : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel et services associés :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Le marché de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments municipaux de la ville de Metz arrive à échéance le 30 septembre 2017.

Pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, le montant prévisionnel de ce marché s'élève à 450 000 € TTC pour une consommation annuelle de gaz estimée à 10,6 GWh.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes de Metz Métropole pour la fourniture de gaz naturel.

Ce groupement est constitué de la Communauté d'Agglomération et des communes intéressées par la démarche.

Metz Métropole coordonne l'ensemble des procédures, de la consultation jusqu'à la notification, chacun des partenaires exécutant les marchés signés.

Les modalités juridiques, techniques et financières de cette collaboration sont fixées dans la convention constitutive de groupement de commandes entre les parties intéressées, jointe en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Metz à ce groupement de commandes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes permanent auquel participeront la Communauté d'Agglomération Metz Métropole, les communes membres et leurs organismes associés intéressés par la démarche, pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe.
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **DECIDE** que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés, pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération.
- **MANDATE** la Communauté d'Agglomération Metz Métropole ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation de gaz des sites de la commune auprès de GRDF et recevoir directement les informations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent et les autres annexes à la présente convention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-19 : TLPE - actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2018 :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a modifié la réglementation en matière de taxes sur la publicité et a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) en remplacement des taxes antérieures : taxe sur l'affiche (TSA), taxe sur les véhicules publicitaires et taxe sur l'emplacement publicitaire (TSE).

Conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT).

Pour 2018, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 s'élève à + 0.6 %, (source INSEE).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure en application de l'article L.2333-12 du CGCT, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la Taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à M. Raphaël PITTI, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE a donné pouvoir à Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 17-06-01-20 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux.

2°

Décisions rendues.

3°

Suppression de la Régie d'Avances du Cabinet du Maire de la Ville de Metz.

Date de la décision : 31/03/2017

N° d'acte : 7.1

4°

Sollicitation de financements auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour des travaux de mise en accessibilité du Boulodrome.

Date de la décision : 27/04/2017

N° d'acte : 7.1

5°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de mise en accessibilité de l'école primaire Michel Colucci.

Date de la décision : 12/05/2017

N° d'acte : 7.1

6°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire Fort Moselle.

Date de la décision : 12/05/2017

N° d'acte : 7.1

7°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux rénovation thermique et de désamiantage à l'école Jean Moulin.

Date de la décision : 15/05/2017

N° d'acte : 7.1

8°

Sollicitation de financements de l'Etat pour la mise en accessibilité et la rénovation énergétique de l'école primaire Pilatre de Rozier.

Date de la décision : 16/05/2017

N° d'acte : 7.1

2^{ème} cas

Décision prise par Mme AGAMENNONE, Adjointe au Maire

Vente d'affiches des 150 ans du Jardin Botanique réalisées par M. SCHUITEN.

Date de la décision : 27/04/2017

N° d'acte : 7.1

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

POINT N° 21 : Questions orales :

- Question orale déposée par Mme Christine SINGER pour le groupe "Rassemblement pour Metz" concernant le stationnement payant sur voirie. (jointe en annexe 1).
 - Réponse faite par M. le Maire à Mme Christine SINGER (jointe en annexe 2).
-

L'ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2017 étant épuisé, le Président lève la séance à 19h48.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale déposée par Madame SINGER concernant le stationnement payant sur voirie.

ANNEXE 2 : Réponse de M. le Maire à la question orale de Madame SINGER.

P.V dressé le 2 juin 2017

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

**ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR MME CHRISTINE SINGER POUR LE GROUPE
« RASSEMBLEMENT POUR METZ »**

2017 sera l'année dont les messins vont se souvenir comme celle de l'augmentation des places de parkings, celle de la fin du PV à 17 eur qui passe à 30 eur, celle d'un tarif de stationnement la ½ heure devant la Cathédrale à 7.50 eur (du jamais vu) et enfin celle de la fin de la gratuité devant leurs habitations de 1800 places de parking.

Bravo, Monsieur le maire, je dis que pour un coup médiatique, c'est un gros BUZZ et vous voulez faire passer la pilule en indiquant que Metz est devenue la ville « pionnière en matière de mobilité et de stationnement ».

Elle va surtout devenir la ville pionnière en matière d'impôts déguisés.

Votre « J'assume », c'est bien et c'est votre problème Monsieur le maire, mais certains messins ne peuvent pas l'assumer financièrement !

L'objectif principal de votre municipalité Socialo-Macroniste-En Marche est clair et sans équivoque : **maximiser la redevance** et donc **les recettes** pour faire face aux **conséquences de votre mauvaise gestion financière depuis 2008 !**

Le 27/10 dernier, lors du conseil municipal, vous avez ainsi, **CONTRE notre opposition**, celle du groupe « Rassemblement Pour Metz », décidé unilatéralement de mettre fin effectivement à 1800 places de stationnement gratuites.

De nombreux quartiers vont être concernés: la zone Sablon Nord, le bas de Queuleu, une partie du Pontiffroy, l'Amphithéâtre, le secteur Verdun, Kennedy, Metz Plage, secteur Louis Le Débonnaire et Paixhans.

Votre discours d'alors m'avait profondément **choqué** et vous aviez fini par dire qu'on avait qu'à demander aux habitants car eux, ils étaient d'accord.

Et bien justement, depuis plusieurs mois, j'ai demandé aux habitants. Mais j'ai demandé aussi aux clubs sportifs qui occupent les Arènes. Et malheureusement pour vous, le constat est sans appel.

Beaucoup de retraités et de familles n'ont pas les moyens de payer 204 eur à l'année. C'est déjà difficile pour certains de finir le mois. Mettre fin aux zones bleues par exemple, rue des Frères Lacretelle, c'est juste impensable. Vous allez demander à nos citoyens de payer une place de parking résidentiel, qui de toutes manières, va être occupée une 2^{nde} fois, voire une 3^{ème} fois ou plus pendant la journée par d'autres qui eux-mêmes vont payer.

Si c'est pas un impôt déguisé, comment ça s'appelle ?

Et si je prends les retraités qui eux risquent d'être assujettis à la hausse de la CSG que prévoit le Président Macron en cas de majorité présidentielle, cette hausse de la CSG soutenue par vos 2 adjoints EN MARCHE, candidats aux élections législatives, Messieurs LIOGER et BELHADDAD, ils vont se retrouver avec au minimum 50 eur en moins par mois pour vivre. Que dites-vous à cela ?

Je n'appelle pas cela du socialisme et visiblement pas plus du macronisme, puisque pour un changement, nous sommes surtout en train de vivre un BIS REPETITA.

Si ça avait été la droite qui avait fait cela, vous auriez été vent debout ! Mais non, c'est bien la droite sociale, humaniste qui est sur le terrain à défendre les messins.

Quant aux clubs sportifs et les 4000 licenciés qui vont aux Arènes, qu'allez-vous leur proposer ? Vous voulez la mort de ces clubs sportifs ?

Et pour les travailleurs frontaliers qui prennent le train et qui viennent stationner rue Louis Le Débonnaire, et qui sont messins pour la grande majorité, vous allez leur proposer quoi, sachant qu'il y a des listes d'attente longs comme mon bras dans les parkings aux alentours et que certains ont des enfants à la crèche à côté de notre gare ?

Savez-vous que dans le quartier de l'Amphithéâtre, il n'y aura à terme pas suffisamment de parkings avec toutes les constructions que nous avons ? J'espère en tous des cas que cela ne vous a pas échappé.

En tous des cas, cela n'a pas échappé à de nombreux architectes de la région messine qui s'étonnent.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande ce soir de bien vouloir revenir sur votre décision du 27/10 dernier ou de geler votre décision qui devrait prendre effet le 01/08 prochain.

Je souhaite que vous puissiez réfléchir à un nouveau et véritable schéma global de stationnement, non sur le coin d'une table, mais en prenant avis auprès de spécialistes.

Vous avez mis partout la charrue avant les bœufs, sans mesurer ce que les messins vivent au quotidien, ce que les commerçants vivent également au quotidien. Je souhaite qu'on écoute également les clubs sportifs des Arènes et notamment le Comité des Clubs Sportifs des Arènes qui est très inquiet.

Alors, Monsieur le maire, que comptez-vous faire, êtes-vous ce soir d'accord avec ma proposition ?

ANNEXE 2 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME CHRISTINE SINGER GROUPE « RASSEMBLEMENT POUR METZ »

Madame Singer,

Permettez-moi d'apporter un peu de clarté en répondant à votre question, qui en manque singulièrement.

La réforme du stationnement est nationale. Elle a été imaginée par la droite, votée à l'unanimité au Parlement et elle est aujourd'hui non remise en cause par le Président Macron. **Cette réforme fait partie de la volonté de décentralisation que l'on retrouve dans les lois MAPTAM et NOTRe.**

Elle remet la politique du stationnement au cœur des problématiques de mobilités et a quatre objectifs majeurs :

- **Optimiser l'offre de stationnement et satisfaire le plus grand nombre** (dont les résidents)
- **Fluidifier la circulation** et améliorer la qualité de l'air
- Développer des **projets de mobilité durable** (modes doux et transports en commun)
- **Renforcer l'attractivité commerciale**

Metz fait partie, avec Paris et Nantes, des trois villes préfiguratrices de la réforme, et travaille actuellement sur la mise en œuvre "pratique" de la loi MAPTAM. **Cette mise en œuvre est jugée exemplaire au niveau national.**

Nous recevons d'ailleurs plusieurs fois par semaine des sollicitations de la part d'autres collectivités - de toutes tailles - afin d'obtenir des renseignements sur la politique de stationnement messine mise en œuvre dans le cadre de cette réforme.

Afin que vous puissiez actualiser vos données et ne plus communiquer d'informations erronées à nos concitoyens, voici les 5 tarifs existants pour le stationnement sur voirie à Metz en mai 2017 :

- **Tarif A** : zones limitées à 66 minutes = 2 euros. Ce tarif est destiné à favoriser la rotation à proximité des commerces
- **Tarif B** : zones limitées à 2 heures = 1,80 € de l'heure
- **Tarif C** : zones limitées à 8 heures = 1 €/heure les 3 premières heures puis augmentation des tarifs pour aboutir à 19 € pour 8h. Tarif déployé dans le secteur de Bon Secours et sur la majorité des futures extensions.
- **Tarif D** : anciennes zones 20 minutes gratuites (anciens horodateurs verts) qui sont passées à 30 minutes gratuites puis 0,25 € la minute. Places Avenue Gambetta, rue Coislin, rue de la Piscine.
- **Tarif E** : autour de la Cathédrale = 1 heure gratuite

Par ailleurs, sachez également que la contravention, qui sera désormais un **forfait de post-stationnement**, ne passe pas de 17 euros à 30 euros, mais **de 17 euros à 15 euros si l'usager règle ce forfait dans les 72 heures**, puis à 30 euros **en tarif majoré**.

Le nombre de places de stationnement sur voirie actuellement payantes est estimé à 2800 places (400 en tarif A, 2000 en tarif B, 400 en tarif C). Les extensions programmées pour le 1^{er} août 2017 vont effectivement abonder de 1800 places le nombre de places payantes (+ 100 places en tarif B, + 1700 places en tarif C). Par comparaison, la ville de Bordeaux passera d'ici fin 2017 de 13 000 à 30 000 places de stationnement payantes.

On ne peut continuer à pénaliser les résidents messins, qui ne peuvent ni stationner dans leur quartier, ni recevoir du monde chez eux, comme c'est le cas par exemple dans le quartier du Pontiffroy.

C'est pour cette raison que les abonnements résidents ont baissé depuis le 1^{er} janvier 2017, passant de 240 à 204 euros en tarif annuel, de 70 à 65 euros en tarif trimestriel, et de 25 à 22 euros en tarif mensuel.

Concernant le stationnement aux abords des Arènes et afin de rassurer vos interlocuteurs, sachez que cette réforme va permettre de créer du stationnement payant à un tarif relativement modeste pendant les premières heures aux abords des Arènes, ce qui générera une rotation permettant aux usagers sportifs de se stationner plus facilement.

Enfin, sur la forme de votre question, permettez-moi de vous dire qu'il serait de bon ton d'être plus claire, plus concise, et de faire preuve de davantage d'élégance dans vos formulations. La fonction d'élue(e) n'en sortira que grandie.